



DIRECTOR GENERAL DES SERVICES TERRITORIAUX DE LA REGION NORD-OUVEST
Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de Charente-Maritime

COMMUNE DE SURGERES
Zone de Protection du Patrimoine
Architectural, Urbain et Paysager

PERIMETRE ET PLAN DE PATRIMOINE

LEGENDES

- Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
- Site classé
- Monument Historique classé ou inscrit
- Niveau 01 : Immeuble ou partie d'immeuble remarquable à conserver dont la destruction ou la modification est interdite
- Niveau 02 : Immeuble ou partie d'immeuble intéressant à conserver
- Niveau 03 : Immeuble ou partie d'immeuble pouvant être conservé, amélioré ou remplacé
- Parc et jardins remarquables
- Jardins familiaux des lieux de classe
- Espace urbain de qualité
- Nuis de qualité
- Eléments de petit patrimoine de qualité (portails, et puis)
- Plantations végétales à maintenir, entretenir et compléter avec les mêmes espèces ou des espèces similaires d'origine régionale